

SÉCURITÉ DANS LES ATELIERS

ÉCOLE D'ART, UNIVERSITÉ LAVAL

Nom de l'étudiant : _____

Matricule ULaval : _____

Programme d'étude : _____

Pour répondre au questionnaire, référez-vous aux guides pratiques, aux adresses suivantes :

<http://www.arv.ulaval.ca/services/ateliers/menuiserie.html>

<http://www.arv.ulaval.ca/services/ateliers/metal.html>

Je, _____, atteste d'avoir lu et compris les guides, et suis conscient des dangers inhérents à l'utilisation des ateliers et de la machinerie.

Veillez rapporter le questionnaire complété à Jacques Samson ou à François Raymond, au locaux 3410 et 3420 respectivement (atelier de métal et bois).

Note : /23 réussite échec

Signature du responsable d'atelier : _____

Date : _____

**POUR TOUS LES ATELIERS :
RÉPONDRE AUX 5 QUESTIONS SUIVANTES**

1. Nommer cinq règles de sécurité à respecter en entrant dans un atelier technique de l'École d'art.

1) _____

2) _____

3) _____

4) _____

5) _____

2. Que fait-on lorsque l'on veut utiliser une machine et que le responsable de l'atelier est occupé ?

3. Que fait-on lorsqu'on a terminé le travail sur une machine?

ATELIER DE MENUISERIE

Pour chaque outil, trouver son utilisation et une règle de sécurité.

#1 Banc de scie

Utilisation: _____

Règle de sécurité : _____

#2 Scie radiale

Utilisation: _____

Règle de sécurité : _____

#3 Planeur

Utilisation: _____

Règle de sécurité : _____

#4 Dégauchisseuse

Utilisation: _____

Règle de sécurité : _____

ATELIER DE MÉTAL

Pour chaque outil, trouver son utilisation et une règle de sécurité.

#1 Guillotine

Utilisation: _____

Règle de sécurité : _____

#2 Meule

Utilisation: _____

Règle de sécurité : _____

#3 Scie à ruban (métal)

Utilisation: _____

Règle de sécurité : _____

#4 Scie abrasive

Utilisation: _____

Règle de sécurité : _____

Règles de sécurité dans l'atelier de moulage et la chambre à peinture

Accès à l'atelier de moulage

- L'accès à l'atelier est limité aux personnes autorisées seulement.
- Le travail seul en atelier est à éviter.

Consignes générales

- L'accès à l'atelier est réservé aux étudiants qui ont suivi la séance de formation et qui détiennent un laissez-passer.
- Toujours respecter les règlements et les consignes de sécurité.
- Il est interdit de boire ou de manger dans les ateliers.
- Les vêtements extérieurs et les effets personnels ne sont pas admis dans les ateliers afin d'éviter l'encombrement inutile. Une armoire est prévue à cet effet.
- Il est interdit de porter des vêtements amples, des foulards et des bijoux, etc. qui peuvent se prendre dans les machines et provoquer de graves accidents.
- Le port de chaussures qui recouvrent entièrement le pied est obligatoire. Il est interdit de porter des sandales et des souliers à talons hauts.
- Les cheveux longs doivent être attachés en tout temps.
- Pour l'utilisation de certains équipements, le port des lunettes de sécurité, du masque anti-poussière et des gants sont obligatoire.
- Garder les lieux de travail propres et non encombrés et bien nettoyer son lieu de travail avant de quitter.
- Signaler immédiatement tout accident ou déversement de produit au responsable le plus près (professeur, technicien). Tout produit répandu doit être immédiatement ramassé et la surface doit être asséchée.
- Lorsque des produits chimiques sont utilisés, il est important d'en avoir lu et compris les fiches signalétiques.
- Quitter calmement les lieux lorsque vous entendez sonner l'alarme.
- Se laver soigneusement les mains avec du savon avant de quitter l'atelier.
- Signaler tout bris ou défautuosité au niveau des installations ou des appareils.
- L'accès à l'espace de la fonderie est **interdit en tout temps**.